F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

ÉLECTION AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DES AGENTS CONTRACTUELS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS (CCPAC)

Pour être défendu.e, le 3 décembre, je vote FSU

Les Commissions consultatives paritaires des agents contractuels (CCPAC) concernent tous les contractuels de l'université, qu'ils soient enseignant, chercheur ou BIATSS. Elle est organisée en 4 sous-commissions : une pour les enseignants et chercheurs (y compris les doctorants contractuels), une pour chaque catégorie (A, B et C) des agents administratifs, techniques et de bibliothèques.

Elles sont consultées lors de problèmes dans le déroulement du contrat, notamment en cas de sanction disciplinaire ou de licenciement entre la fin de la période d'essai et l'échéance du contrat. Elles se réunissent donc (heureusement) rarement, mais lorsque cela arrive, les dossiers sont à étudier avec le plus grand soin.

L'élection se fait sur sigle syndical : chaque syndicat désignera un nombre de représentants des contractuel.le.s proportionnel à son score.

UN ENGAGEMENT CONSTANT POUR LES DROITS DES CONTRACTUELS

Nous avons défendu vos droits

Nous avons...

... été moteurs pour une **charte des contractuels**, qui encadre les pratiques de l'université-employeur et clarifie les droits des contractuels.

... obtenu la mensualisation du **paiement des vacations d'enseignement**, cruciale pour les précaires.

... aidé chaque contractuel.le concerné.e à obtenir **la CDIsation ou la titularisation** permise par la loi Sauvadet

Nous nous sommes battu.e.s pour les conditions de travail de tou.te.s

Nous avons veillé à ce que chaque **réorganisation de service** soit précédée d'une **visite du CHSCT** qui puisse éclairer le CT sur l'impact de la réorganisation sur les conditions de travail. De nombreuses visites ont ainsi été effectuées, en particulier lors de la réorganisation des services centraux et communs. Les CHSCT de site sont également intervenus localement auprès des scolarités et dans les services qui les ont sollicités.

Nous avons alerté sur des **méthodes managériales inadaptées dans certains services ou laboratoires**. Après audition des agents, le CHSCT a fait des préconisations pour que cessent des pratiques inacceptables et contraires à l'éthique universitaire. Sur la **prévention des risques psycho-sociaux**, nous travaillons en lien étroit avec les médecins et ingénieurs de prévention.

Nous avons alerté sur la dégradation du service et des conditions de travail causée par les **sous-effectifs**

SNESUP FSU · SNASUB FSU · SNEP U. · SNCS U. · SNICS · SNUAS-FP F.S.U.

ET DEMAIN, ON CONTINUE !

Emploi

- Garantir les droits des contractuels et favoriser la résorption de la précarité
- Combattre l'externalisation de tâches vers le privé, qui accroît la précarité et réduit la qualité de service
- Mettre en œuvre le droit à la formation pour chacun.e

Conditions de travail

- Continuer à agir au CT et au CHSCT pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques psychosociaux engendrés par le new public management et la course à "l'excellence"

Et la fusion ?

Nos CHSCT ont obtenu le lancement d'une expertise sur les risques psycho-sociaux liés à la fusion. Nous serons très attentifs aux préconisations de cette expertise et à l'impact de la fusion sur le personnel.

En particulier, **nous veillerons** :

- à ce que les agents aient la fiche de poste correspondant à l'affectation qu'on leur propose
- à la concertation avec tout le personnel concerné lors de restructurations
- à la place donnée à chacun.e dans la nouvelle organisation
- à l'harmonisation par le haut des conditions de travail
- au respect du rôle du CHSCT dans le suivi de la ré-organisation

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN